



Assurance crédit suite décès

Par **mimisicut**, le **03/03/2014** à **15:38**

Bonjour;

Je souhaite avoir des renseignements car je trouve les choses pas normales et indignes.

Mon père de 69 ans est décédé d'une embolie pulmonaire (hôpital on a envoyé un courrier au médecin lui indiquant qu'il est décédé suite à un arrêt cardiaque)

Après avoir trié ses papiers, je m'aperçois qu'il a contracté de fin 2012 à la veille de son décès, 5 crédits à la consommation par la filière Technitoi (3 de Financo et 2 de Sofinco)

Le dernier de la veille de sa mort je l'ai fait annuler, mais les 4 autres j'ai informé qu'il était décédé ils m'ont demandé un questionnaire de santé.

Mon père a déjà fait une attaque il y a des années, était suivi pour ça et il y a 1 an on lui a mis une pile, donc il contenait qu'il était malade.

Les assurances ne veulent pas prendre les crédits à charge car il dit, qu'il était déjà malade car il a coché une case informant qu'il n'avait aucune maladie de longue durée.

Donc je souhaiterais savoir si c'est normal de faire un crédit à une personne de 69 ans sans questionnaire de santé surtout sur une durée de 20 ans

Je trouve aberrant que je n'étais en plus pas du tout au courant qu'il avait contracté des crédits à son âge, que puis-je faire où n'y a-t-il rien à faire, que payer des choses que je ne peux pas car il y en a pour plus de 20 000 euros.

Merci par avance